



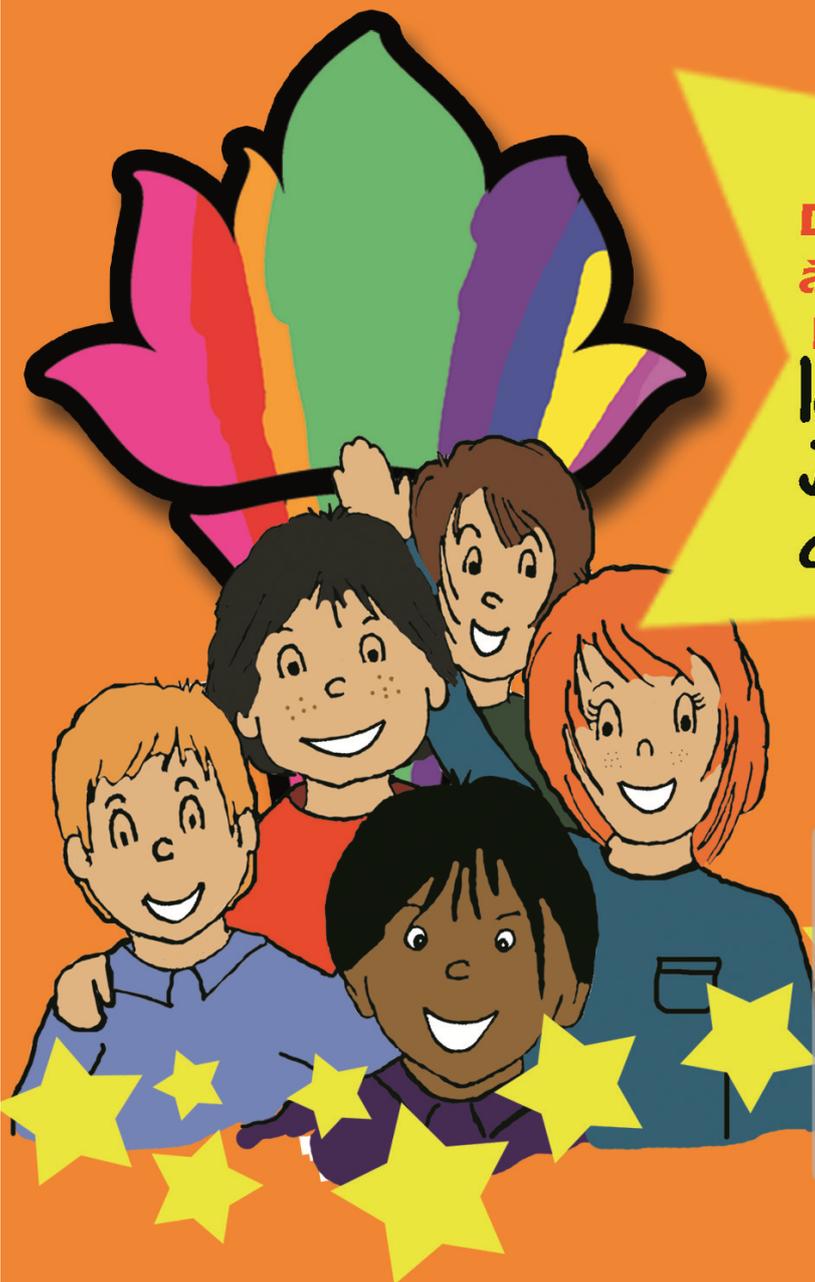
**Maison de la laïcité**  
Morlanwelz

BELGIQUE-BELGIE  
P.P.  
7140 MORLANWELZ 1  
6/69683  
P.912287

**LE COURRIER LAÏQUE**  
**N°102 février 2012**

**Dimanche 5 février**  
**à 12 heures**

**Repas au profit de**  
**la Fête de la**  
**Jeunesse Laïque**  
**du Centre**



**Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26**

## Le drink du nouvel-an : Un moment convivial traditionnel

Le samedi 7 janvier dernier, le conseil d'administration de la Maison de la Laïcité avait organisé le drink de nouvel-an.



Un moment bien agréable plus que traditionnel qui a réuni de nombreux membres et sympathisants.

Ce fut l'occasion pour le Président Yvan Nicaise de souhaiter à tous une année 2012 pleine d'enthousiasme, d'engagement et de réussite dans les projets qui

nous tiennent à cœur individuellement ou collectivement.

Notre Président a invité les membres à la vigilance indispensable liée aux

mesures prises lors de l'accord gouvernemental et a souligné les difficultés que risque de rencontrer la laïcité face à une Europe où les valeurs démocratiques et la liberté d'expression semblent vouloir être brimées par des conceptions éthiques réductrices de liberté : manifestations anti-avortement, mariages forcés, censures artistiques ou journalistiques, ...

Il a ensuite présenté les activités que notre maison prépare pour les semaines et les mois à venir : conférences-débats, Lundis du Préau, Cinéma des Résistances, art floral, aquarelles, repas à but philanthropique ou non, expositions,

...

Chaque « courrier laïque » mensuel se charge d'ailleurs de les détailler.

Et c'est en invitant les membres à participer nombreux à nos activités, mais aussi, en les invitant à les faire connaître à leurs amis, voisins et connaissances que cette courte intervention s'est clôturée, mais pas les longues conversations échangées dans la convivialité coutumière à nos réunions.

**Ensemble, nous avons formulé le vœu que, dans nos murs, 2012 soit encore plus vivant que 2011.**

**Yvan Nicaise**



## Dans ce numéro

Le drink du nouvel-an : un moment convivial traditionnel	p.2
Ebauche d'un dialogue européen pour les laïques	p.4
Charte de défense du droit à l'avortement	p.6
Jeudis 9 et 16 février : atelier d'art floral	p.7
Lundis 6 et 13 février : atelier d'aquarelles	p.7
Don d'organes en Belgique : Quatre fois plus de volontaires qu'en 2005	p.8
Lundis 6 et 13 février : Cours d'italien	p.10
Jeudi 16 février : Cinéma des Résistances « <i>Incendies</i> »	p.11
Lundi 20 février : « Les Lundis du Préau » sous le signe des carnivals	p.13
Comme chaque année : soutenons la Fête de la Jeunesse Laïque	p.14
Mieux comprendre le Droit des conflits armés et la Justice pénale internationale	p.15
« <i>Dieu est mon GPS</i> » Un reportage sur les Eglises évangéliques en Belgique	p.17
Petite suggestion de lecture... <i>Etranger, j'écris ton nom</i>	p.18
9ème soirée jazz : un grand succès grâce au « Bourbon Street Jazz Band »	p.19
Dimanche 5 février : repas au profit de la Fête de la Jeunesse Laïque du Centre	p.20

Maison de la Laïcité ASBL

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : [laicite.morlanwelz@skynet.be](mailto:laicite.morlanwelz@skynet.be)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

### Cotisation 2012

La cotisation annuelle reste fixée à 8 € par membre.

Pour vous conformer à l'obligation bancaire d'utiliser le format européen, vous pouvez assurer son renouvellement par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2012

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz  
En devenant membre ou en renouvelant votre cotisation !

## Ebauche d'un dialogue européen pour les laïques



Dans notre « Courrier laïque » numéro 99 de novembre 2011, nous vous signalions que la Fédération Humaniste Européenne (FHE) avait déposé une plainte auprès du médiateur européen pour dénoncer le refus de la Commission d'accorder à la FHE l'organisation d'un séminaire de travail dans le cadre du dialogue "ouvert, transparent et régulier" qu'elle

doit juridiquement entretenir avec les Églises et les organisations non confessionnelles.

### **Enfin une réponse... qui ne supprime pas nos inquiétudes**

Le 15 novembre, le médiateur européen a répondu favorablement à la plainte de la FHE en demandant à la Commission européenne de motiver le refus du thème de la rencontre. Au-delà, le médiateur lui a également demandé de se prononcer sur la manière dont elle organise plus généralement le dialogue avec les Eglises et les organisations non confessionnelles : par quelles lignes directrices les sujets de discussion sont-ils déterminés ?

Comment ce dialogue s'articule-t-il avec l'article 11 du traité sur l'UE qui prévoit déjà un dialogue entre les institutions et les organisations de la société civile ? En bref, le médiateur européen relaie officiellement deux grandes inquiétudes des laïques : d'une part, le pouvoir discrétionnaire de la Commission dans le choix de l'agenda et des interlocuteurs, et, d'autre part, les discriminations persistantes à l'encontre des laïques dans les couloirs de l'Europe.

Malgré son caractère non contraignant, la procédure institutionnelle auprès du médiateur a porté ses premiers fruits : quelques jours après la publication de cette décision, la Commission acceptait d'organiser ledit séminaire avec la FHE.

Elle doit néanmoins toujours se prononcer sur les questions du médiateur pour février 2012.

## **Vers de nouveaux sommets(\*)**

Le 30 novembre dernier, les trois présidents de l'Union européenne (respectivement du Conseil, de la Commission et du Parlement) recevaient des représentants laïques européens, dont le CAL et la FHE, pour le désormais traditionnel "sommet annuel" dans le cadre du dialogue "ouvert, régulier et transparent" entre les institutions européennes, les Églises et les organisations non confessionnelles. Le thème du jour: démocratie en Europe et au-delà. Si l'exercice est avant tout diplomatique, il présente au moins l'avantage pour les laïques de se rencontrer, de s'écouter et de faire passer un autre son de cloche au plus haut niveau.

Dans la foulée, le Parlement européen organisait une rencontre avec les organisations laïques, similaire à celle qui avait eu lieu avec les Églises quelques mois plus tôt, pour discuter de la mise en œuvre concrète du dialogue.

### **Une organisation loin d'être satisfaisante**

Invitations tardives, manque de transparence dans les invités et les intervenants du panel. La rencontre était en outre programmée en même temps qu'une séance du Parlement, ce qui limitait la possibilité pour les eurodéputés d'y assister. En l'absence du président du Parlement, la rencontre était présidée par Laszlo Tokes, vice-président et ancien évêque, officiellement chargé de la mise en œuvre de ce dialogue. La réunion commençait mal : Laszlo Tokes évoque maladroitement le caractère athée des dictatures communistes et mâtime son discours de références bibliques. Plusieurs eurodéputés se relaient pour porter la critique: Sophie in't Veld, Véronique De Keyser puis Michael Cashman. De son côté, Laszlo Tokes s'offusque des critiques et les prend pour des attaques personnelles sur ses croyances, empêchant du coup toute possibilité de débat. Deux heures de dialogue de sourds plus tard, le président du Parlement, Jerzy Buzek, arrive dans la salle. Quatre minutes plus tard, il annonce devoir quitter la séance dans une minute pour se rendre à une autre réunion.

La bonne nouvelle ? Ils devraient tous les deux céder leur place dans les semaines qui viennent.

### **Affaire à suivre...**

**Yvan Nicaise**

(\*) Source : Bulletin « Passerelles » décembre 2011

## Charte de défense du droit à l'avortement



Depuis le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de dépenalisation de l'avortement en Belgique, vous aurez remarqué que les offensives se multiplient pour revenir sur cet acquis majeur de santé publique et d'émancipation. Il ne se passe pas une semaine sans que des nouvelles alarmantes nous parviennent, et pas seulement d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud ! Chez nos voisins proches, comme en Belgique d'ailleurs, les

intimidations à l'égard des femmes ou envers des professionnels de la santé pratiquant des avortements se multiplient, tout comme les velléités de faire échec aux législations en vigueur.

C'est pourquoi le Centre d'Action Laïque, avec ses partenaires historiques - la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial et les Centres de Planning Familial des FPS - ont créé une plateforme de défense du droit à l'avortement pour toutes les femmes du monde. Cette plateforme regroupe actuellement les associations membres effectifs suivantes :

Centre du Libre Examen, Centre Séverine, Conseil des Femmes Francophone de Belgique (CFFB), Fédération des Centres de Planning et de Consultations, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, GACEHPA, LUNA, Mutualité Socialiste, Comité belge Ni putes Ni Soumises asbl, R.A.P.P.E.L (fr/nl), Sensoa, Université des femmes, VIVA-Socialistische Vrouwen Vereniging, VOK- Vrouwen Overleg Komitee, FGTB-ABVV.

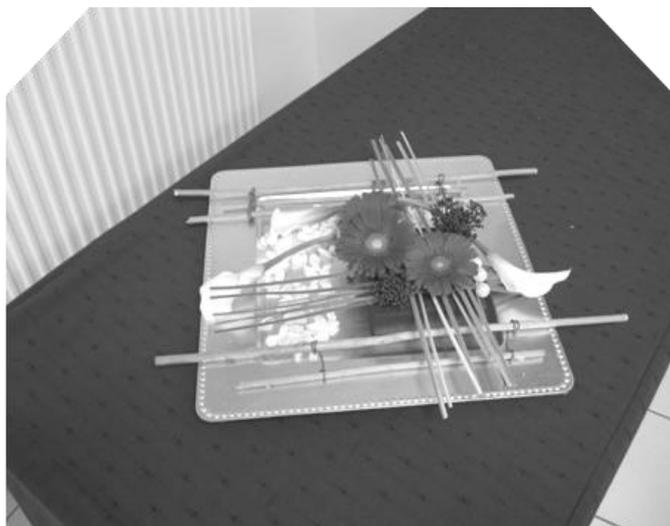
### Comment signer cette charte ?

En vous rendant sur le site [www.abortionright.eu](http://www.abortionright.eu) vous pourrez signer, en tant que citoyen, la charte de défense du droit à l'avortement. Vous trouverez également une revue de presse mise à jour régulièrement ainsi que les informations sur le grand **rassemblement prévu à Bruxelles le 24 mars prochain.**

**Ensemble, protégeons le libre choix !**

**Le Centre d'Action Laïque**

## **Jeudis 9 et 16 février : atelier d'art floral**



Après les réalisations de fêtes, c'est la période carnavalesque qui inspirera les participants à l'atelier d'art floral.

Rappelons qu'afin de répondre au nombre d'inscrits, deux groupes ont été constitués ; l'un se réunit de 10 à 12 h00, l'autre de 13 à 15h30.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance auprès de Paola à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

**Marie-Christine Cuchet**

## **Lundis 6 et 13 février : atelier d'aquarelles Vendredi 2 mars : Vernissage de l'exposition des réalisations de l'atelier.**



Les participants à l'atelier d'aquarelles continuent de mettre à profit, deux fois par mois, leurs rencontres afin d'améliorer leur technique.

Une exposition de leurs créations va se concrétiser le vendredi 2 mars 2012.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à

16h30. La participation reste fixée à

6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.

**Anne-Marie André**

## **Don d'organes en Belgique Quatre fois plus de volontaires qu'en 2005**

Quelques 128.000 personnes sont aujourd'hui répertoriées au registre de la population comme donneurs d'organes volontaires contre 33.000 en 2005.

Malgré cette hausse, la demande est toujours plus forte que l'offre.

Ainsi, 1.100 à 1.200 personnes sont toujours en attente d'une transplantation en Belgique.

Pour de nombreux patients atteints d'affections chroniques irréversibles, la transplantation d'un organe est le dernier traitement possible. Un cœur, un foie, un rein peuvent leur sauver la vie.

Malheureusement, la demande d'organes est actuellement plus importante que l'offre. Cent personnes sont d'ailleurs décédées l'an dernier faute de ne pas avoir trouvé un donneur compatible à temps.

### **Un petit regard historique**

Au début du XXème siècle, Karl Landsteiner et Wiener découvrent les groupes sanguins et le système des rhésus. Cela va donner lieu à la première transfusion sanguine. Le système des greffes commence alors à se propager. Certains commencent à se pencher sur le cœur artificiel, et en 1952 est implantée la première aorte artificielle. La première "isogreffe" entre deux vrais jumeaux, c'est-à-dire la transplantation effectuée entre deux membres d'une même famille génétiquement identiques, est réussie le 23 décembre 1954 à Boston. En 1958, c'est à un Français que l'on doit la découverte de la carte d'identité des globules blancs. Combinée aux découvertes antérieures, elles permettent d'améliorer les greffes et d'effectuer dès 1958 les premiers tests de compatibilité. D'autre part, une véritable révolution dans le domaine de la recherche par la découverte du phénomène de la "mort cérébrale" que l'on définit comme un coma irréversible et dépassé faisant des cadavres des donneurs éventuels. Elle se supprime à la mort cardio-vasculaire, qui jusque-là permettait de constater le décès d'une personne lorsque son cœur avait cessé de battre. Christian Barnard devint une légende vivante en réalisant la première greffe du cœur, le 3 décembre 1963 en Afrique du Sud. Elle lui valut le prix Nobel. Hélas, le receveur ne survécut que 18 jours suite à une infection pulmonaire. Mais 4 jours après cette opération, c'est un Américain qui réussit une même transplantation. La première transplantation cardiaque en Belgique eut lieu en 1973 à l'Hôpital Erasme et fut effectuée par le Pr. Georges Primo. A peine deux années plus tard, cette même clinique réalisera une greffe cardio-pulmonaire, première en Europe. Depuis lors ce type

d'opération devient de plus en plus fréquent, et le taux de mortalité durant l'opération est pratiquement inexistant. Pour les greffes de cœur, la survie à 5 ans est de 69 % et pour les greffes cardio-pulmonaires de 42%. Jusqu'à présent, les plus longues survies sont respectivement de 14,5 ans et 9,5 ans.

## **Le don d'organes en Belgique**

En Belgique le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus sont régis par une loi datant du 13 juin 1986.

### **De son vivant avec consentement**

Certains organes peuvent être prélevés de votre vivant parce qu'ils se régénèrent vite. Cette intervention médicale comporte donc des risques infimes pour le donneur en regard des bienfaits prévisibles sur la santé du receveur. Ce don n'est possible qu'avec le consentement préalable :

- du donneur s'il est âgé d'au moins 15 ans,
- du conjoint du donneur ou de son cohabitant,
- des parents ou du représentant légal du donneur s'il est mineur.

Quand les conséquences médicales pour le donneur s'avèrent plus importantes, le prélèvement d'organes n'est réalisé que lorsque la vie du receveur est en danger. Dans tous les cas, le médecin en charge de l'intervention médicale doit fournir au donneur les informations les plus claires sur les effets physiques, psychiques et sociaux que le prélèvement entraîne.

### **Après le décès : qui n'a dit mot, consent**

Si vous êtes belge ou domicilié en Belgique depuis plus de 6 mois, la loi autorise le prélèvement d'organes et de tissus au moment du décès de tout citoyen belge ou étranger sauf si :

- Vous avez explicitement exprimé votre refus de votre vivant.
- Votre famille proche (enfants, parents ou conjoint) s'y oppose.

Si vous ne voulez pas que des organes ou des tissus soient prélevés sur votre corps après votre décès, vous devez remplir un document à transmettre à votre commune.

## Formulaire de consentement

Faire don ou non de vos organes ? Pour éviter que vos proches soient confrontés à ce choix douloureux après votre décès, vous pouvez rédiger au préalable un formulaire de consentement, disponible dans votre commune.

Il peut aussi être téléchargé sur le site **www.beldonor.be**

En plus des diverses précautions qui entourent le don d'organes, il est :

- gratuit
- anonyme
- effectué dans le respect dû à votre dépouille mortelle

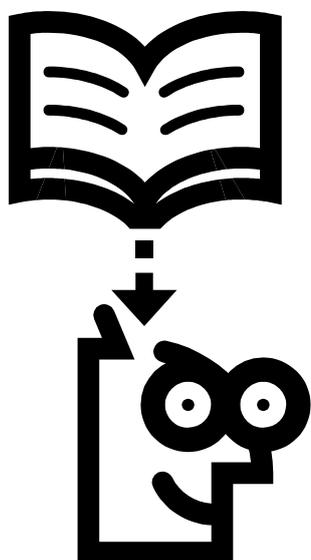
Une fois remise à votre commune, votre déclaration de consentement peut toujours être modifiée ultérieurement.

Si vous remplissez certains critères précis qui garantissent les chances de succès d'une greffe, le coordinateur des transplantations consultera la banque de données de votre commune après votre décès. Il vérifiera si vous y avez enregistré votre refus ou votre consentement au don d'organes.

**Yvan Nicaise**

Sources : user.skynet.be  
Portail Belgium.be

### Lundis 6 et 13 février : Cours d'italien à la Maison de la Laïcité



Animé par Madame Sophie MATHIEU, professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il rassemble un nombre de participants réparti en deux groupes : le premier se réunit de 17h00 à 18h30 ; le second, de 18h30 à 20h00.

#### Inscriptions

Sauf si des participants se désistent, de nouvelles inscriptions ne peuvent plus être prises en compte. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Monsieur Diprima Tony au 064/ 44 76 67 ou au 0499/31 65 92.



**Maison de la laïcité**  
Morlanwelz

# Le CINEMA DES RESISTANCES

## INCENDIES

UN FILM DE  
**DENIS VILLENEUVE**

UNE PRODUCTION  
**MICRO\_SCOPE**

D'APRÈS LA PIÈCE DE  
**WAJDI MOUAWAD**

**Le jeudi 16 février 2012 à 20h**

**A la Maison de la Laïcité  
de Morlanwelz,  
Place Albert 1er, 16a**



P.A.F : 3€ (abonnements 5 séances : 12€)

info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour les habitants de Morlanwelz : 064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite

Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut  
- Secteur des Animations et de la Formation -

Exempt de timbre - manifestation culturelle - Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz

# Le cinéma des résistances

*Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz*

**Jeudi 16 février 2012 à 20 heures**

**INCENDIES**  
**un film de Denis Villeneuve**  
**(Canada 2010)**

## *Nombreuses récompenses et distinctions*

Adapté de la pièce éponyme écrite par Wajdi Mouawad, « *Incendies* » est un récit complexe, poignant et bouleversant.

A la lecture du testament de leur mère, Jeanne et Simon Marwan se voient remettre deux enveloppes : l'une destinée à un père qu'ils croyaient mort et l'autre à un frère dont ils ignoraient l'existence.

Jeanne voit dans cet énigmatique legs la clé du silence de sa mère, enfermée dans un mutisme inexpliqué les dernières semaines précédant sa mort. Elle décide immédiatement de partir au Moyen Orient exhumer le passé de cette famille dont elle ne sait presque rien... Simon, lui, n'a que faire des caprices posthumes de cette mère qui s'est toujours montrée distante. Mais son amour pour sa sœur jumelle le poussera bientôt à rejoindre Jeanne et à sillonner avec elle le pays de leurs ancêtres sur la piste d'une mère bien loin de celle qu'ils ont connue.

« *Incendies* » offre, d'abord par sa lettre, ensuite par la brillante mise en scène de Denis Villeneuve, un message capital à méditer des quatre coins du monde jusqu'à l'intérieur de nos diverses frontières à l'heure où les dialectiques d'exclusion, d'identité ou de revanche s'expriment à nouveau avec une virulence décomplexée, sinon brutale ». Denis Lorfèvre (journaliste à *La Libre*)

Le débat est mené par un animateur de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut - Secteur des Animations et de la Formation.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

**La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

**Lundi 20 février : « Les Lundis du Préau »**  
**Sous le signe des carnivals**  
**Par Yvan Nicaise**

Pour les habitants de la région du Centre et particulièrement la population de Morlanwelz, la période du carnaval est attendue depuis des semaines et sera vécue dans le pur respect de nos traditions folkloriques.

Bien sûr, c'est le carnaval de Binche, reconnu Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité par L'UNESCO en 2003, qui est la figure emblématique des carnivals de la région et personne ne le contestera.

Cela ne diminuera en rien la ferveur qui animera les carnivals de l'entité de Morlanwelz, à savoir Mont-Saint-Aldegonde d'abord, Morlanwelz ensuite et Carnières enfin.

Peu de personnes imaginent que la tradition du carnaval est presque aussi ancienne que l'homme lui-même. Et pourtant, l'histoire nous a laissé des traces diverses de cette période de divertissement où les conventions et les règles sociales sont modifiées, bousculées et oubliées.

« Les Lundis du Préau » porteront un regard curieux et joyeux sur le carnaval dans l'histoire ainsi qu'actuellement, dans le monde mais aussi dans notre région.

Cette conférence illustrée de photos ou vidéos sera présentée par Yvan Nicaise, .. donc par moi.

La participation est fixée à 3 €, goûter et café compris qui suivent l'exposé.

***Bienvenue aux habitués ainsi qu'aux nouveaux participants.***

**Rappelons que le Club du Préau est ouvert à tous et à toutes, membres ou non de la Maison de la Laïcité et que notre salle est au rez-de-chaussée, donc d'accès facile. N'hésitez pas, autour de vous, à parler de cette activité mensuelle qui permet aux participants de se rencontrer, de se retrouver ou de se connaître et pour certains, de sortir de la solitude.**

**Yvan Nicaise**

## **Comme chaque année : Soutenons la Fête de la Jeunesse Laïque**

Comme les années précédentes, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz organise un repas dont le bénéfice est destiné au financement de la Fête de la Jeunesse laïque du Centre.

Rappelons que la Fête de la Jeunesse Laïque (FJL) est destinée aux adolescents qui, au sortir de l'enfance et de l'école primaire (où ils étaient inscrits au cours de morale laïque), s'apprêtent à entrer dans l'enseignement secondaire.

Dans la région du Centre, les FJL ont été organisées pour la première fois en mai 1967 au Théâtre de La Louvière.

Cette fête réunit les adolescents, leur famille, leurs amis et les associations laïques organisatrices. Elle est le lieu d'animations récréatives qui marque le passage de l'enfance à l'adolescence. Elle met l'accent sur l'esprit de tolérance, de justice et de fraternité que le jeune a acquis au cours de morale et fait appel à son sens critique.

Les FJL sont organisées chaque année au printemps et des centaines d'enfants de la région du centre y participent. En 2012, elle se déroulera le dimanche 3 juin dans la salle du Lycée Technique Provincial Maurice Herlemont (Arts et Métiers) de La Louvière.

### **Une étape importante pour les adolescents**



Partout dans le monde et dans tous les groupes humains, le passage de l'enfance à l'adolescence est un moment très important.

Pour de très nombreux jeunes, c'est l'occasion d'organiser une fête familiale et/ou avec des amis.

Mais, la laïcité organisée offre aussi la possibilité aux jeunes de participer à une cérémonie bien particulière qui marque le début d'une nouvelle étape.

La cérémonie met en avant les valeurs qui permettent aux hommes et aux femmes de vivre ensemble dans le respect des convictions de chacun.

Elle est collective parce que c'est à travers la prise de conscience de nos différences que nous nous enrichissons et que nous grandissons.

C'est pour ces diverses raisons que nous tenons à célébrer, pour les jeunes mais aussi face à la communauté laïque toute entière, ce passage important qui conduira l'adolescent vers l'adulte de demain.

**Le repas du dimanche 5 février 2012 marque notre contribution financière.**

Comme chaque année, nous organiserons notre traditionnel repas de la chandeleur dont nous verserons le bénéfice du repas au comité organisateur de la Fête de la Jeunesse Laïque du Centre, comité où notre maison est représentée par votre président.

**Réservez dès maintenant.  
Nous vous attendons nombreux.**

**Yvan Nicaise**

## **Mieux comprendre le Droit des conflits armés et la Justice pénale internationale**

La présente série s'inscrit en suite de la projection du film « La Révélation » de Hans-Christian Schmid, présenté au « Cinéma des Résistances » le 15 décembre 2011 à la Maison de la Laïcité. En guise d'introduction et afin de mieux cerner certains concepts développés dans cet excellent long-métrage traitant du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, quelques éléments de compréhension du Droit des conflits armés – ou Droit international humanitaire – et du fonctionnement de la Justice pénale internationale avaient été proposés à l'audience. Cette série de fiches entend revenir sur les concepts abordés lors de cette soirée de projection et les développer, mais pourquoi ?



Les conflits, quelle que soit leur forme, constituent un triste pan de notre quotidien. En effet, quelle journée ne se conclut-elle pas sur un bilan, un décompte de victimes ou un florilège d'images morbides ? Face à cet état de fait que nous imposent les médias, le spectateur peut globalement adopter deux postures.

### ***De la passivité à une lecture active et critique de l'actualité***

La première, naturelle et compréhensible, consistera pour le citoyen à ne strictement rien faire. L'effort intellectuel requis de sa part est alors nul : le quotidien l'a anesthésié à la révolte et à l'écœurement que pourrait provoquer en lui le décompte des tués en Afghanistan, en Irak, en Libye ou encore en Syrie. Les allégations de comportements répréhensibles – généralement révulsants – des

forces armées, d'où qu'elles soient, lui feront sans doute le même effet – voire un effet moindre – que d'apprendre qu'il pleuvra le lendemain ou que la Côte d'Azur sera prochainement baignée de soleil. Au mieux peut-on s'attendre de la part du citoyen adoptant cette première posture à le voir, lors d'une quelconque mondanité, lancer l'une ou l'autre platitude sur le scandale de telle ou telle action militaire ou sur la nécessité de juger telle ou telle personnalité politique de premier ordre « à La Haye », s'enrobant de la crédibilité toute relative de celui qui prétend « suivre de près la situation ».

La seconde posture est sans doute plus difficile à adopter. Elle nécessite du spectateur un effort de recul important et l'activation de son sens critique. Elle demandera aussi de sa part d'être capable de distinguer l'indignation automatique – sans effort, presque routinière – de l'indignation justifiée. La seconde posture ne relève pas d'une indignation routinière. Elle implique pour le spectateur le décortiquage des sentiments que sa socialisation le pousse à ressentir à la lecture de chaque manchette, au visionnage de chaque JT. Une introspection salvatrice qui peut potentiellement donner sens à ses réactions.

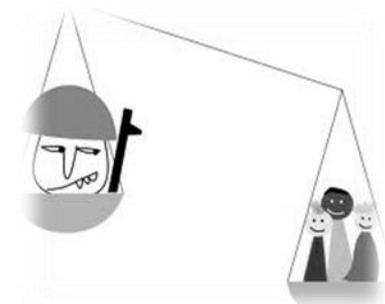
Que penser en effet de l'indignation suscitée par les hécatombes provoquées par un conflit ? S'attend-on sérieusement à ce qu'une guerre, vraisemblablement l'interaction sociale privilégiée par l'homme depuis trop longtemps, se déroule sans qu'aucune victime ne soit à déplorer ? Raisonnablement pas. Cela relèverait au mieux d'une naïveté touchante mais questionnable, au pire d'une hypocrisie dangereuse, qui offre à chacun la possibilité de se draper sans réflexion dans le confort rassurant mais statique de l'indignation bon ton.

### *Des limites imposées à la fatalité*

Si la société a choisi de s'indigner face aux conséquences d'un conflit, elle a également dû faire preuve d'une certaine fatalité, que d'aucuns taxeront de réalisme : la guerre, aussi illégale soit-elle, continue d'être perçue par certains comme leur dernier mode d'action, leur dernier recours. Et lorsque cette

interdiction du recours à la guerre vole en éclat, ce qu'elle fait par ailleurs trop souvent, de nouvelles limites doivent être posées, forme d'ultime seuil de l'intolérable. La fatalité doit s'arrêter quelque part, même au cœur de la barbarie dans toute sa quintessence, et certains comportements n'ont pas leur place dans la collectivité des hommes. C'est bien là que le Droit international humanitaire, qui n'a réellement

d'humanitaire que le nom, comme se plaisent à le rappeler les juristes les plus attentifs, trouve sa raison première.



C'est également là que se situe la démarche de la seconde posture, qui consiste finalement à arrêter l'indignation automatique, sorte de réflexe sans réflexion, si l'on peut dire, pour comprendre la réalité derrière les bilans et les anecdotes morbides qui nous sont quotidiennement contées. Adopter cette seconde posture, c'est comprendre que certaines actions de guerre soient jugées, c'est comprendre pourquoi elles le sont, comprendre comment elles le sont. Adopter cette seconde posture, c'est comprendre également pourquoi, trop souvent, elles ne le sont pas. Adopter cette seconde posture, c'est comprendre pourquoi on s'indigne.

Sans que cela soit fastidieux, cet exercice nécessite la mobilisation d'un certains nombres d'éléments de compréhension des conflits et de ce que la société a entendu rendre inacceptable dans ces conflits. Cela commence par la compréhension du Droit international humanitaire.

Cela commence en fait... par votre lecture attentive au prochain numéro.

**Gilles Biaumet**

**« *Dieu est mon GPS* »**

**Un reportage sur les Eglises évangéliques en Belgique**

Depuis plusieurs décennies, le protestantisme évangélique ne cesse d'attirer de nouveaux fidèles. Ils seraient aujourd'hui près d'un demi-milliard dans le monde, dont près de 200.000 en Belgique.

Mais qui sont ces « évangéliques » ? Prônent-ils tous la même foi ? Quelles relations entretiennent-ils avec les autres Protestants ? Faut-il craindre l'émergence de ce mouvement religieux en Belgique ? S'agit-il de sectes ?

Une production du Centre d'Action Laïque à découvrir le 28 janvier à 9h20 sur la Une RTBF dans l'émission « La Pensée et les Hommes ».

Accessible sur le site de Canal Cal dès le 29 janvier.

[http://www.laicite.be/medias\\_et\\_evenements/canal\\_cal](http://www.laicite.be/medias_et_evenements/canal_cal)

**LE COURRIER LAÏQUE**

**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**

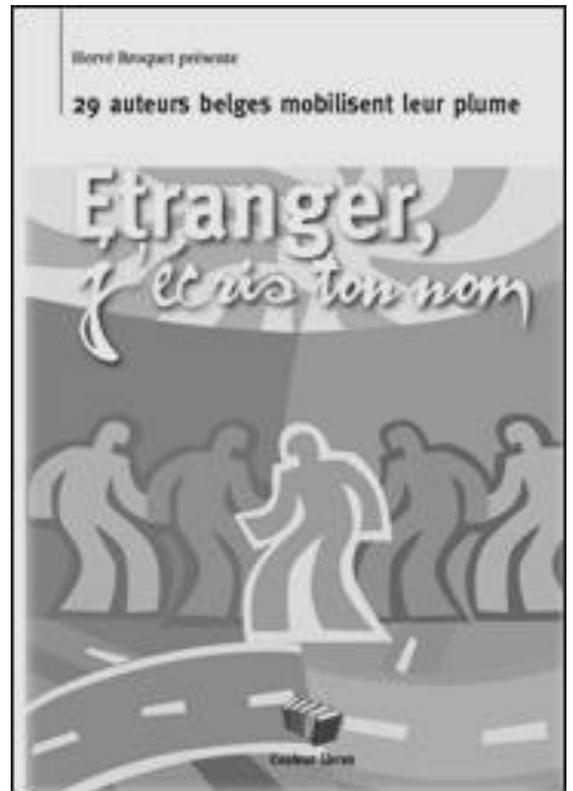
**Couverture : Bertrand Aquila**

**Petite suggestion de lecture...**  
***Etranger, j'écris ton nom***

29 auteurs belges mobilisent leur plume sur la question de ceux que l'on ne perçoit pas ou plus, parce qu'on les croit différents, étranges...

Nicolas Ancion, Bernard Tirtiaux, Jean Botquin, Pascal Vrebos, Werner Lambersy, Michel Torrekens, Jean-Pierre Verheggen, ... nous livrent leur vision du rapport à l'autre.

29 sensibilités. 29 situations, entre solitude et indifférence, entre souffrances tues et espoirs étouffés, décrites avec imagination et émotions.



29 façons de voir le sans-papiers et ses bagages, le malade parké dans sa bulle, le frère qui pense autrement, le voisin à peine salué, le réfugié inquiet pour son avenir, le parent placé et qu'on oublie peu à peu...

... regards vautrés opposés à vies d'asphalte.

29 textes courts pour nous rappeler combien, dans une société tentée par le repli sur soi et l'individualisme, il est important de vivre ensemble et de s'intéresser aux autres. Prenant. Interpellant.

Ouvrage publié par les Editions «*Couleur Livres*» (rue Lebeau 4 à 6000 Charleroi - [www.couleurslivres.be](http://www.couleurslivres.be)) et vendu en librairie au prix de 16,50 euros. Les bénéfices et droits d'auteur de ce recueil sont versés au profit d'une association.

**Olivier Bruyère**

## 9ème soirée jazz : un grand succès grâce au « Bourbon Street Jazz Band »



Comme à notre soirée jazz de novembre 2011, c'est face à une salle comble que la Maison de la Laïcité a accueilli notre ami Richard Willame et ses musiciens. Durant près de 3 heures, un public de connaisseurs a écouté et applaudi l'interprétation des grands classiques du Jazz New Orléans. Ce groupe de six musiciens, routiniers dans l'improvisation, a rivalisé d'imagination musicale au plus grand plaisir d'un public conquis à ce style de musique. Deux chanteurs issus du public les ont rejoints un moment.

Dans ce groupe composé de trois wallons de notre région et de trois Gantois, pas de problèmes linguistiques : leur musique est au-dessus de ces préoccupations.

Les quelques photos qui émaillent ce court article remplacent avantageusement de longues phrases ; un concert de jazz ne se raconte pas : il se vit !

**Encore merci au « Bourbon Street Jazz Band » et.... rendez-vous lors de notre 10<sup>ème</sup> soirée jazz d'automne 2012.**



**Yvan Nicaise**



**Dimanche 5 février 2012 à 12h00**  
**Dîner de la Chandeleur au profit**  
**de la Fête de la Jeunesse Laïque**  
**du Centre**

## **Menu**



*Apéritif - Maison (offert)*

*-o-o-o-*

*Crème de courgettes  
au mascarpone*

*-o-o-o-*

*Carbonnades à l'orientale  
Croquettes*

*-o-o-o-*

*Assiette française*

*-o-o-o-*

*Crêpes de la Chandeleur*

**Participation : 20 € (- de 12 ans : 10 €)**  
**Et toujours nos vins et boissons à prix modérés.**

-----  
**Réservation au 064/442326 (Paola)**  
**Confirmation par virement**  
**au compte BE76 0682 1971 1895**  
**ou paiement auprès de Paola**  
**Date limite : mercredi 1er février**